

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_01-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric- VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_01

OBJET : Adoption du règlement budgétaire et financier.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte ;

Vu l'article L 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 202310_02 du conseil communautaire approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier ;

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

Considérant que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant la gestion pluriannuelle des crédits.

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- ✓ les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- ✓ les modalités d'information du conseil de la métropole sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas prévus par l'arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

DECIDE

- **D'APPROUVER** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- **D'HABILITER** le Président ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine **VAUDAUX**



Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 00 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_02-BF



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_02

OBJET : Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée Verte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée Verte ;
Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

le Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. le Président n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée Verte comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Part affecté à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou de résultat p d'ordre non budgétaire	Publié le integration ID : 074-247400047-20260420-202604_02-BF	de l'exercice 2025
Investissement	-449 626,66		272 421,55	1 991,22		-175 213,89
Fonctionnement	1 992 672,53	951 204,66	985 581,09	527,60		2 027 576,56
TOTAL	1 543 045,87	951 204,66	1 258 002,64	2 518,82		1 852 362,67

- DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine VAUDAUX



Le Président

Patrick CHARDON

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET JérémY – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_03

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de la Communauté de Communes de la Vallée Verte – Budget principal – Exercice 2025

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

Le conseil communautaire :

CONSTATE que le compte financier unique présente un excédent cumulé de fonctionnement de : 2 027 576.56 euros.

CONSTATE que le compte administratif présente un déficit cumulé d'investissement de : 175 213.89 euros.

DECIDE de reporter au 002 : Excédent de fonctionnement reporté la somme de 2 027 576.56 euros.

DECIDE de reporter au 001 : déficit d'investissement reporté la somme de 175 213.89 euros.

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_03-DE



Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

Le Président
Patrick CHARDON

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Séverine Vaudaux', written over the printed name.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Chardon', written over the printed name and contact information.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_04

OBJET : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026

Le conseil communautaire prend connaissance de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

FIXE le taux à 9.34 % pour l'année 2026.

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX



Le Président
Patrick CHARDON

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET JérémY – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_05

OBJET : Impôts locaux - vote des taux 2026

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe comme suit le taux des différents impôts locaux pour l'année 2026 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	6.77%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44.90%
Cotisation foncière des entreprises :	23.47%
Taxe d'habitation :	10.06%

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : /

ABSENTION : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Séverine VAUDAUX



Le Président,

Patrick CHARDON

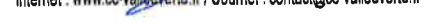
**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420-BOËGE

Tel. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID: 074-247400047-20260420-202604_06-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_06

OBJET : Fixation du produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatique et de la prévention des inondations – année 2026.

Le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé d'instaurer une taxe GEMAPI pour contribuer financièrement aux coûts de la mise en œuvre de cette compétence. Il convient donc à présent de fixer le montant attendu de cette taxe pour l'année 2026.

En effet, les actions envisagées dans le cadre de la GEMAPI à l'échelle du territoire de la CCVV et du bassin versant de l'Arve nécessitent des dépenses de fonctionnement et d'investissement assez conséquentes. En conséquence, il est proposé de faire appel à la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI pour financer les charges à venir. Cette taxe présente 2 conditions :

- Le montant attendu ne peut pas dépasser un plafond fixé à 40 euros par habitant ;
- Le montant attendu doit au plus être égal à la couverture du coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence GEMAPI ;

Dans sa délibération en date du 12 décembre 2025, le syndicat SM3A a adopté une participation financière au budget 2026 du SM3A de 6 795 918 euros pour la partie du tronc commun de compétences proposés aux projets des statuts. La répartition envisagée à l'échelle du bassin versant est la suivante :

CCFG	533 085 €
CCPR	521 518 €
Annemasse Agglo	1 740 655 €
Thonon Agglomération	24 868 €
CC4R	386 855 €
CCVCMB	484 015 €
CCVV	173 758 €
CCAS	371 175 €
CCVT	121 993 €
CCMG	390 810 €
2CCAM	976 185 €
CCPMB	1 006 898 €
OCHC	64 103 €
TOTAL	6 795 918 €

Le montant attendu pour la CCVV est donc de 173 758 € , correspondant à 17,5 euros par habitant sur la base de la population dite DGF, soit 9 929 habitants en 2025.

Le Président propose que le montant de la contribution apportée au SM3A pour le transfert de la compétence soit apporté à partir de la taxe GEMAPI instaurée à compter du 01 janvier 2017.

De ce fait, il propose que le produit attendu de cette taxe soit de 173 758 €, correspondant en moyenne à 17,50 euros par habitant. Il est précisé que cette taxe sera prélevée par augmentation du taux sur les différents impôts locaux.

Vu les délibérations de modification statutaire du Conseil Communautaire du 07 mars 2016,
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRLC/BCLB-2016-0046 du 09 Juin 2016 approuvant la modification des statuts de la CCVV,

Vu l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles constituant une compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la loi du 7 août 2015 (NOTRe) rendant obligatoire le transfert de la compétence GEMAPI aux communautés de communes, au plus tard au 1 er janvier 2018 ;

Vu le point I bis de l'article L211-7 du Code de l'environnement définissant la compétence GEMAPI,

Vu l'article-1530 bis du code général des impôts, donnant la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dans le cadre de leur compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », d'instaurer une taxe destinée à financer les missions d'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, la protection et la restauration de site.

Considérant que le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Arve représente une somme égale à 17,50 € par habitant résidant sur le territoire, au sens de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales, soit pour la CCVV un montant de 173 758 euros.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré :

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_06-DE

S²LO

DECIDE de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à hauteur de 173 758 €.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision et à la perception du produit attendu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine VAUDAUX

Le Président

Patrick CHARDON

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_06-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_07

OBJET : Vote du Budget Primitif 2026 – M57 – Budget principal

Le conseil Communautaire,

-Considérant la reprise des résultats de l'exercice 2025,

-Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2026,

après avoir voté et délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2026 équilibré :

- En section de fonctionnement à 7 705 234.56 euros en dépenses et recettes ;
- En section d'investissement à 9 880 513.89 euros en dépenses et en recettes.

AUTORISE le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel, le Président en informe le conseil communautaire lors de la séance la plus proche.

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_07-BF



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Séverine VAUDAUX', written over the printed name.

Le Président
Patrick CHARDON

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick CHARDON', written over the printed name and contact information.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_08

OBJET : Modification d'une autorisation de programme avec crédits de paiement pour la réalisation d'un espace sportif polyvalent

Par délibération n° 202401_10 du 8 avril 2024, le conseil communautaire a voté la création d'une autorisation de programme pour l'espace sportif, n° 2023-1 pour un montant de 6 600 000 euros.

Le montant de cette autorisation de programme reste inchangé.

L'échéancier des crédits de paiement est présenté dans le tableau ci-après.

Montant total du programme TTC	Réalisé		Crédits de paiement	
	2024	2025	2026	2027
6 600 000,00 €	38 250,34 €	207 633,00 €	4 561 800,00 €	1 792 316,66 €

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- Autorise la modification de l'AP/CP de l'espace sportif conformément aux montants figurant dans le tableau ci-dessus ;
- Informe que les crédits de paiement représentent les montants maximums pouvant être engagés et mandatés pour chaque année ;

- Précise que toute modification de l'AP/CP devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX



Le Président

Patrick CHARDON

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_09BIS-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_09

OBJET : Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe « Zone d'activité filière bois Villard » de la Communauté de Communes de la Vallée Verte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « Zone d'activité filière bois Villard » de la Communauté de Communes de la Vallée Verte ;
Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

le Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. le Président n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Zone d'activité filière bois Villard » de la Communauté de Communes de la Vallée Verte,
- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Zone d'activité filière bois Villard » de la Communauté de Communes de la Vallée Verte comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Part affecté à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de de l'exercice 2025
Investissement	0,00	0,00	49 178,00	49 178,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	49 178,00	49 178,00

- DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine VAUDAUX



Le Président

Patrick CHARDON
Communaute de Communes
de la VALLEE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_10

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de la Communauté de Communes de la Vallée Verte – Budget annexe « Zone d'activité filière bois Villard » – Exercice 2025

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe « Zone d'activité filière bois Villard » de la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

Le conseil communautaire :

CONSTATE que le compte financier unique présente un résultat global de la section de fonctionnement de 0.00 euros, il n'y a donc pas d'excédent ni de déficit cumulé de fonctionnement.

CONSTATE que le compte administratif présente un excédent cumulé d'investissement de : 49 178 euros.

DECIDE de reporter au 001 : excédent d'investissement reporté la somme de 49 178 euros.

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_10-DE



Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Séverine Vaudaux', written over the typed name.

Le Président

Patrick CHARDON

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick Chardon', written over the typed name and address.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle - DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent - VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent - VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume - NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : NICAISE Claudie donne pouvoir à HAMONEAU Virginie

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_11

OBJET : Vote du Budget Primitif 2026 – M57 – Budget annexe zone d'activité filière bois Villard.

Le conseil Communautaire,

-Considérant la reprise des résultats de l'exercice 2025,
-Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2026,

après avoir voté et délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2026 équilibré :

- En section de fonctionnement à 50 000 euros en dépenses et recettes ;
- En section d'investissement à 50 000 euros en dépenses et en recettes.

AUTORISE le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel, le Président en informe le conseil communautaire lors de la séance la plus proche.

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_11-BF



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

Le Président
Patrick CHARDON
Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOÏGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VERTEE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_12-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline- DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric- VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_12

OBJET : Délégation au Président

Il est rappelé en préambule que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception:

1^o Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2^o De l'approbation du compte administratif ;

3^o Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;

4^o Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5^o De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6^o De la délégation de la gestion d'un service public ;

7^o Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide de donner délégation au Président, pour la durée du mandat à l'effet :

1. de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
2. de créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;
3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
5. de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
7. de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
8. de signer des devis à hauteur de 15 000€ lorsque cela est nécessaire.

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE les délégations au Président.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine VAUDAUX



Le Président

Patrick CHARDON

Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_13-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine – LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline -DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume- NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie Hamoneau

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_13

OBJET : Délégation du conseil communautaire au bureau

L'article 4.3.1 des statuts de la communauté de communes conformément au code général des collectivités territoriales (articles L 5211-1, L 5211-2, L 2122-22, L 2122-23) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur président. En effet, le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception:

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7^e Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communal de la ville.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide de donner délégation au bureau, pour la durée du mandat, à l'effet :

1. d'autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
2. de la création ou la modification de postes du personnel titulaire, non titulaire et contractuel de la communauté de communes en conformité avec les autorisations budgétaires ;
3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
4. De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
5. De délibérer, au vu de l'avis du directeur des services fiscaux, sur les projets d'opérations immobilières mentionnés au II et III de l'article 23 de la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (MURCEF) ;

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE les délégations au bureau.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine VAUDAUX



Le Président

Patrick CHARDON

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_14-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_14

OBJET : DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

Après en avoir débattu,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont l'article 99-II alinéa 2 prévoit que les délibérations des Etablissements publics de coopération intercommunale interviennent dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication du décret du 25 Juin 2004 visé ci-dessous ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique;

Vu le décret n° 2004-615 du 25 Juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5721-8 du même Code (Journal Officiel du 29 Juin 2004) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 136-1, et les communautés de communes des taux maximum.

Considérant :

- que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population: 3500/9999
- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 41.25 % pour le président et de 16.50 % pour le vice-président.

Après en avoir délibéré,

Décide que :

1) A compter du 01 avril , les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont ainsi fixés :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

Président: 41.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;

1er Vice-président: 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;

2e Vice-président: 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;

3e Vice-président: 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;

4e Vice-président: 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

5e Vice-président : 16.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique

2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE les propositions ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX



Pour copie conforme,

Le Président
Communauté de Communes
Patrick CHARDON
de la VALLEE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_15-DE

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric- VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_15

OBJET : Création conférence des maires

Vu l'article L 5211-11-3 du CGCT qui dispose que :

- La création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.
- La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.
- Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Considérant que le bureau de la CCVV est composé du Président et des Vice-présidents comme le stipulent les statuts de la Communauté de communes.

Monsieur le Président propose la création de la conférence des maires.

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la création de la conférence des maires.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine **VAUDAUX**



Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420-BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMALIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_16

OBJET : COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Le Président Patrick CHARDON propose aux membres du Conseil Communautaire la création de différentes commissions de travail au sein de la Communauté de Communes de la Vallée Verte en application de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales.

COMMISSION TRAVAUX ET ACCESSIBILITE

Commission travaux et accessibilité
Patrick CHARDON
Patrick SAILLET
Julie NOVEL VERDAN
Matthieu VIGUIER
Jean-Pierre DELAVOET
Gilles VANDERMALIERE
Thibaud MEYNET

COMMISSION ECOLE MATERNELLE

Commission écoles maternelles
Julie NOVEL VERDAN
Anne-Gaëlle DUBOIS
Frédéric GUIBERTI
Pierrick DUFOURD
Célia VAUDAUX
Séverine VAUDAUX
Virginie HAMONEAU

COMMISSION DECHETS ET ENVIRONNEMENT

Commission déchets et environnement
Mireille ROSAY
Patrick SAILLET
Emmanuel BOGILLOT
Jean-Pierre DELAVOET
Hervé BOSSON
Marianne CARRIER
Gilles VANDERMALIERE

COMMISSION SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Commission vie associative locale et culturelle
Laurent DESBIOLLES
Virginie HAMONEAU
Célia VAUDAUX
Clémentine VANDENBOSSCHE
Séverine VAUDAUX
Pauline GREGIS GUEDRON
Anne-Gaëlle DUBOIS
Julie VERDAN

COMMISSION COMMUNICATION

Commission Communication
Vincent LETONDAL
Séverine VAUDAUX
Clémentine VANDENBOSSCHE
Jérémie MOUCHET

COMMISSION SENTIERS

Commission Sentiers
Marianne CARRIER
Frédéric GUIBERTI
Pauline GREGIS GUEDRON
Hervé BOSSON

COMMISSION CTG

Commission CTG
Célia VAUDAUX
Pauline GREGIS GUEDRON
Julie NOVEL VERDAN
Séverine VAUDAUX
Anne-Gaëlle DUBOIS
Virginie HAMONEAU

En application de l'article Article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire peut créer des comités consultatifs sur proposition du Président,

Ainsi sont créés les Comités Consultatifs suivants :

- Le premier travaillera en collaboration avec la commission travaux, les membres sont les suivants :

Travaux et accessibilité
Amélie SERVERA

- Le second travaillera en collaboration avec la commission école maternelle, les membres sont les suivants :

Ecoles maternelles
Christophe BOSSU
Jean-Sébastien MOLITOR
Ingrid MOLLE
Cécile François PICOLLET

- Le troisième travaillera en collaboration avec la commission déchets et environnement les membres sont les suivants :

Déchets et environnement
Stéphanie GUINAND
Lori DUCROZ LELEVRIER
Benoît PATTE

- Le quatrième travaillera en collaboration avec la commission soutien à la vie associative locale , les membres sont les suivants :

Vie associative locale
Pauline GALLA

- Le cinquième travaillera en collaboration avec la commission sentiers les membres sont les suivants :

Commission sentiers
Thierry BERTHOUSSE
Benoît PATTE
Phillipe MUNIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance

Séverine VAUDAUX



Pour copie conforme,

Le Président

Patrick CHARDON

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 00 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_17-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_17

OBJET : désignation membre CA du collège

Monsieur le Président propose le membre suivant afin de représenter la Communauté de communes de la Vallée Verte et siéger au sein du CA du collège Jean-Marie Molliet :

- Séverine VAUDAUX

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE à l'unanimité des membres présents soit 23 présents la désignation du membre qui siègera au sein du CA du collège de Boège.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine VAUDAUX

Le Président

Patrick CHARDON
de la VALLEE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BF

74220 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 11

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_17-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_18-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU.

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_18

OBJET : Nomination membres SRB

Le Président rappelle qu'il convient d'élire un membre titulaire et un suppléant par commune, pour la représentation au Comité Syndical du SRB .

La Composition des représentants de la CCVV au Comité Syndical du SRB suivante est proposée :

SRB Syndicat des Rocailles Bellecombe (eau et assainissement)

Titulaires		Suppléants	
1. Emmanuel BOGILLOT	Boège	1. Antoine DESCHAMPS	Boège
2. Patrick GAVARD	Bogève	2. Isaline DHAHRI GOY	Bogève
3. Marianne CARRIER	Burdignin	3. Matthieu VIGUIER	Burdignin
4. Stéphane NOVEL	Habère-Lullin	4. Guillaume LEVANNIER	Habère-Lullin
5. Thibaud MEYNET	Habère-Poche	5. Vincent LETONDAL	Habère-Poche
6. Marcel JULIENNE	Saint-André	6. Chantal VON ARX DUPRAZ	Saint-André
7. Gilles VANDERMARLIERE	Saxel	7. Gilles BERLIER	Saxel
8. Frédéric MOUTHON	Villard	8. Lori DUCROZ LELEVRIER	Villard

Le Président rappelle qu'il convient de présenter une liste des suppléants par ordre de priorité : en cas de défaillance d'un titulaire ils peuvent être appelés à le remplacer dans l'ordre ainsi défini du tableau.

Le Conseil communautaire , après avoir voté et délibéré :

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE à l'unanimité cette liste de représentants de la CCVV au SRB.

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires, et à signer tous les documents administratifs qui suivront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine **VAUDAUX**



Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_19-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_19

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE COEUR DE FAUCIGNY - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7, L5211-7 et L5711-1 relatifs à la désignation des représentants d'un EPCI à fiscalité propre au sein d'un syndicat mixte ;

VU l'Arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB – 2019 - 0030 approuvant la modification des statuts de la CCVV ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 201903_08 en date du 18 mars 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire portant notamment compétence de la CCVV en matière de « aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; instruction des autorisations et de l'application du droit des sols » ;

CONSIDERANT que le syndicat mixte est administré par un comité syndical, organe délibérant composé de délégués élus par les EPCI membres du syndicat ;

CONSIDERANT que la représentation au sein du Comité syndical est fixée de la manière suivante :

- 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la Communauté de communes des 4 Rivières
- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la Communauté de communes de la Vallée Verte
- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la Communauté de communes Arve et Salève

- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la Communauté de communes Cœur de Faucigny-Glières ;

CONSIDERANT que l'élection est au scrutin uninominal et secret ;

CONSIDERANT que l'élection se fait à la majorité absolue et si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin a lieu et l'élection est acquise à la majorité relative ;

CONSIDERANT que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du Syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

CONSIDERANT les candidatures ci-après parmi les conseillers communautaires de la CCVV et les conseillers municipaux des communes membres ;

Titulaires		Suppléants
Patrick SAILLET	1	Eloïse NOVEL
Jean-Pierre DELAVOET	2	Luc GRILLET
Marianne CARRIER	3	Matthieu VIGUIER
Vincent LETONDAL	4	Anaïs GAÛTHE
Laurent DETRAZ	5	Mélodie BISETTI
Blandine CUGNIER	6	Lori DUCROZ LELEVRIER
FREDERIC GUIBERTI	7	Cécile EECOKELOOT
Stéphane NOVEL	8	Thierry BERTHOUZE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DÉSIGNE** les délégués titulaires et suppléants de la CCVV au Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Cœur de Faucigny,
- **VU** les candidatures exprimées et les résultats du scrutin uninominal à bulletins secrets :

Pour la fonction de Premier délégué(e) titulaire :

CONSIDERANT la candidature de Monsieur SAILLET pour la fonction de Premier délégué titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23 (Majorité absolue fixée à : 13)

VU les suffrages obtenus :

Monsieur SAILLET : 23 suffrages – vingt- trois suffrages

- Monsieur SAILLET ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu Premier délégué titulaire du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de Premier délégué(e) suppléant(e) :

CONSIDERANT la candidature de Madame NOVEL Eloïse pour la fonction de Premier délégué titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Madame NOVEL Eloïse 23 suffrages – vingt- trois suffrages

- Madame NOVEL Eloïse ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu Première déléguée suppléante du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de Deuxième délégué(e) titulaire :

CONSIDERANT la candidature de Jean-Pierre DELAVOET pour la fonction de deuxième délégué titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Monsieur DELAVOET Jean-Pierre – 23 suffrages – vingt-trois suffrages

- Monsieur DELAVOET Jean-Pierre ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu deuxième délégué titulaire du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de Deuxième délégué(e) suppléant(e) :

CONSIDERANT la candidature de Luc GRILLET pour la fonction de deuxième délégué suppléant,

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Monsieur Luc GRILLET 23 suffrages – vingt-trois suffrages

- Monsieur Luc GRILLET ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu Deuxième délégué suppléant du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de troisième déléguée titulaire

CONSIDERANT la candidature de Marianne CARRIER pour la fonction de troisième déléguée titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Madame Marianne CARRIER 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Madame Marianne CARRIER ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu troisième déléguée titulaire du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de troisième délégué suppléant

CONSIDERANT la candidature de Matthieu VIGUIER pour la fonction de troisième délégué suppléant ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Monsieur Matthieu VIGUIER 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Monsieur Matthieu VIGUIER ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu troisième délégué suppléant du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de quatrième délégué titulaire

CONSIDERANT la candidature de Vincent LETONDAL pour la fonction de quatrième délégué titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Monsieur Vincent LETONDAL 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Monsieur Vincent LETONDAL ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu quatrième délégué titulaire du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de quatrième déléguée suppléant

CONSIDERANT la candidature de Anaïs GAÛTHE pour la fonction de titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Madame Anaïs GAÛTHE 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Madame Anaïs GAÛTHE est proclamée élue quatrième déléguée suppléante du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de Cinquième délégué titulaire

CONSIDERANT la candidature de Laurent DETRAZ pour la fonction de cinquième délégué titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Monsieur Laurent DETRAZ 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Monsieur Laurent DETRAZ ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu cinquième délégué titulaire du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de cinquième délégué suppléant

CONSIDERANT la candidature de Mélodie BISETTI pour la fonction de cinquième déléguée suppléante ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Madame Mélodie BISETTI 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Madame Mélodie BISETTI ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu cinquième déléguée suppléante du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de sixième délégué titulaire

CONSIDERANT la candidature de Blandine CUGNIER pour la déléguée titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin : 23

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Madame Blandine CUGNIER 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

Madame Blandine CUGNIER ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamée élue sixième déléguée titulaire du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de sixième délégué suppléant

CONSIDERANT la candidature de Lori DUCROZ LELEVRIER pour la fonction de sixième déléguée suppléante ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Madame Lori DUCROZ LELEVRIER 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Madame Lori DUCROZ LELEVRIER ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamée élue sixième déléguée suppléante du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de septième délégué titulaire

CONSIDERANT la candidature de Frédéric GUIBERTI pour la fonction de septième délégué titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Monsieur Frédéric GUIBERTI 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Monsieur Frédéric GUIBERTI ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu septième délégué titulaire du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de septième délégué suppléant

CONSIDERANT la candidature de Cécile EECOKELOOT pour la fonction de septième déléguée

suppléante;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Madame Cécile EECOKELOOT 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Madame Cécile EECOKELOOT ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamée élue septième déléguée suppléante du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de huitième délégué titulaire

CONSIDERANT la candidature de Stéphane NOVEL pour la fonction de huitième délégué titulaire ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Monsieur Stéphane NOVEL 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Monsieur Stéphane NOVEL ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu huitième délégué titulaire du SCOT Cœur du Faucigny

Pour la fonction de huitième délégué suppléant

CONSIDERANT la candidature de Thierry BERTHOUBE pour la fonction de huitième délégué suppléant ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 23 (dont un pouvoir)
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletins exprimés : 23

VU les suffrages obtenus :

Monsieur Thierry BERTHOUBE 23 suffrages – Vingt-trois suffrages

- Monsieur Thierry BERTHOUBE ayant obtenu 23 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu huitième délégué suppléant du SCOT Cœur du Faucigny
- **DÉCLARE** que les délégués titulaires et suppléants chargés de représenter la CCVV et amenés à ce titre à siéger au sein du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Cœur de Faucigny sont les suivants :

Titulaires		Suppléants
Patrick SAILLET	1	Eloïse NOVEL
Jean-Pierre DELAVOET	2	Luc GRILLET
Marianne CARRIER	3	Matthieu VIGUIER
Vincent LETONDAL	4	Anaïs GAÛTHE
Laurent DETRAZ	5	Mélodie BISETTI
Blandine CUGNIER	6	Lori DUCROZ LELEVRIER
FREDERIC GUIBERTI	7	Cécile EECOKELOOT
Stéphane NOVEL	8	Thierry BERTHOUBE

- **AUTORISE** La présidence ou son représentant légal à notifier cette délibération au Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Cœur de Faucigny et à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance

Séverine **VAUDAUX**



Pour copie conforme,

Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 074-247400047-20260420-202604_20-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_20

OBJET : Désignation des membres au sein du SM3A

Le Président rappelle que conformément aux statuts du SM3A, le Conseil Communautaire doit désigner 4 membres titulaires, ainsi que 4 membres suppléants afin de représenter la Communauté de Communes de la Vallée Verte conformément à l'article L5211-7 du CGCT.

Considérant que le Conseil Communautaire, peut à l'unanimité de ses membres déroger à la règle du scrutin secret,

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, décide à l'unanimité de ses membres de désigner les quatre délégués titulaires, ainsi que les quatre délégués suppléants au sein du SM3A :

SM3A			
Titulaires	1. Laurent DESBIOLLES	Suppléants	1. Patrick CHARDON
	2. Matthieu VIGUIER		2. Julie NOVEL VERDAN
	3. Marcel JULIENNE		3. Jérémy MOUCHET
	4. Virginie HAMONEAU		4. Emmanuel BOGILLOT

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_20-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Séverine **VAUDAUX**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Séverine'.

Pour copie conforme,

Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick'.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 074-247400047-20260420-202604_21-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_21

OBJET : Délégué SYANE : adhésion commission consultative

Le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de désigner un représentant de la Communauté de Communes qui siègera au sein de la commission consultative paritaire créée au sein du SYANE.

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DESIGNE Monsieur SAILLET Patrick comme représentant au sein de la commission consultative du SYANE.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

Le Président

Patrick CHARDON

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 08 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_22-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_22

OBJET : Désignation d'un membre pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'ADMR.

La Communauté de Communes doit désigner un membre afin de siéger au sein du Conseil d'administration de l'ADMR.

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROPOSE Claudie NICAISE comme déléguée.

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE cette proposition.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Pour copie conforme,

Le Président

Patrick CHARDON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALL**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_23-DE

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_23

OBJET : Désignation des membres de la SEA

La Communauté de Communes adhère depuis 2021 à la Société d'économie alpestre, à ce titre elle doit désigner deux membres titulaires et deux suppléants pour siéger au sein de cette instance.

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROPOSE les délégués suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Laurent DESBIOLLES	Frédéric MOUTHON
Matthieu VIGUIER	Marianne CARRIER

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE cette proposition.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_23-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Séverine **VAUDAUX**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Séverine'.

Pour copie conforme,

Le Président
Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick Chardon'.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_24-DE

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline – DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et NICAISE Claudie

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_24

OBJET : désignation membres OT des brasses

Considérant que les communautés de communes sont compétentes en matière de promotion du tourisme depuis le 01 janvier 2017,

Considérant que de ce fait, le financement de l'office du tourisme des Brasses est transféré de plein droit aux deux communautés de Communes à savoir la CCVV (pour la commune de Bogève) et la CC4R.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner les deux membres qui siègeront au Comité de Direction.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE à l'unanimité des membres présents.

DESIGNE comme membres au Comité de Direction, les personnes suivantes :

- Patrick CHARDON
- Jean-Pierre DELAVOET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

S²LO

Pour ID : 074-247400047-20260420-202604_24-DE

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

Le Président
Patrick CHARDON

Communauté de communes
de la VALLEE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALL

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_25-DE

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_25

OBJET : désignation membres et socio-pro Alpes du Léman

Considérant que les communautés de communes sont compétentes en matière de promotion du tourisme depuis le 01 janvier 2017,

Considérant que de ce fait, le financement de l'office du tourisme Alpes du Léman est transféré de plein droit aux deux communautés de Communes à savoir la CCVV, et chablais interco.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de désigner les cinq membres qui siégeront au Comité de Direction
- d'approuver de la liste de socio-professionnels proposée par la Directrice

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION :0

DESIGNE comme membres au Comité de Direction, les personnes suivantes :

- Vincent LETONDAL
- Clémentine VANDENBOSSCHE
- Thibaud MEYNET

- Pierrick DUFOURD
- Célia VAUDAUX

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_25-DE



APPROUVE la liste de socio-professionnels suivante :

- Roger Desbiolles, Association Terres de Cultures à Habère-Poche
- Aline CARRON, agence immobilière Vallée Verte Immobilier à Bellevaux
- Sébastien BATUT, directeur ESF Bellevaux
- Catherine MERMIN, Traineaux Passion à Vailly
- Mathieu THOMAS, le fournil Lullinois à Lullin et Bellevaux
- Thierry ADAM, Président du foyer des Moises
- Carine ESBRI , accompagnatrice en montagne
- Célia BERNAZ, hôtel les skieurs
- Christopher DUMAND, centre de vacances les Rhodos.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine **VAUDAUX**

Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALL**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_26-DE

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_26

OBJET : Désignation des membres de la CLECT

La Communauté de Communes étant en fiscalité professionnelle unique depuis le 01 janvier 2017, la Communauté de Communes doit du fait des élections, renouveler la CLECT et en déterminer le nombre de membres.

Considérant que le loi impose que les membres composant la CLECT soient membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI (article 1609 nonies C IV 1^{er} du Code Général des Impôts)

Considérant que la loi ne prévoit rien s'agissant des modalités de désignation des membres de la CLECT,

Monsieur le Président propose donc que la CLECT soit composée de 8 membres à savoir 1 membre par conseil municipal.

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la composition de la CLECT.

Le conseil communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 074-247400047-20260420-202604_26-DE



Propose que les élus membres de la CLECT soient les suivants :

BOEGE	Julie NOVEL VERDAN
SAXEL	Frédéric GUIBERTI
SAINT ANDRE DE BOEGE	Laurent DETRAZ
VILLARD	Pierrick DUFOURD
BOGEVE	Patrick CHARDON
HABERE-LULLIN	Laurent DESBIOLLES
HABERE-POCHE	Vincent LETONDAL
BURDIGNIN	Matthieu VIGUIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Séverine **VAUDAUX**

Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOÈGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_27-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_27

OBJET : Désignation des membres au sein de la CLE du SAGE

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se positionner sur le choix des deux délégués qui siègeront au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE.

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

Pour : 23 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

- **Propose** M. Laurent DESBIOLLES et Mme Virginie HAMONEAU comme délégués à la Commission Locale du SAGE.
- **Autorise** le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance

Séverine VAUDAUX

Pour copie conforme,

Le Président

Patrick CHARDON

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_27-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALL**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_28-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_28

OBJET : Désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein des instances de l'EPF74.

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner trois candidats titulaires et trois candidats suppléants afin de siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'EPF74.

Il convient également parmi les trois membres proposés, de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant qui siégeront au sein du Conseil d'Administration.

Les trois membres titulaires proposés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale sont :

- Laurent DESBIOLLES
- Laurent DETRAZ
- Julie VERDAN

Les trois membres suppléants proposés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale sont :

- Frédéric GUIBERTI
- Vincent LETONDAL
- Pauline GREGIS GUEDRON

Sont désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration :

En membre titulaire : Patrick CHARDON

En membre suppléant : Patrick SAILLET

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 23 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Valide les candidatures proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance

Séverine **VAUDAUX**



Pour copie conforme,

Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_29

OBJET : Désignation des délégués du Syndicat mixte abattoir public départemental.

Monsieur le Président informe les élus du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de siéger au sein du futur syndicat mixte pour la construction et la gestion du futur abattoir public départemental.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Délégué titulaire : Emmanuel BOGILLOT
- Délégué suppléant : Marianne CARRIER

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Pour : 23 (dont un pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE les candidatures ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Séverine **VAUDAUX**



**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Pour copie conforme,

Le Président

Patrick **CHARDON**



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE VERTE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_30-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_30

OBJET : Désignation d'un référent pour siéger au sein du Conseil d'Administration d'Initiative Genevois.

Considérant la convention établie entre la Communauté de Communes de la Vallée Verte et l'association Initiative Genevois en 2019, permettant à la Communauté de Communes de soutenir le développement économique territorial,

Il est proposé à la Communauté de Communes de la Vallée Verte de désigner un référent qui siègera au sein du Conseil d'administration de l'association Initiative Genevois.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents:

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

DESIGNE Laurent DETRAZ pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Initiative Genevois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Pour copie conforme,
Le Président

Patrick CHARDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_31-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_31

OBJET : désignation membres SIVALOR

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire , une nouvelle élection des délégués au SIVALOR est nécessaire,

Sont élus :

SIVALOR			
Titulaires	Hervé BOSSON	Suppléants	Julie NOVEL VERDAN
	Frédéric GUIBERTI		Laurent DESBIOLLES

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE à l'unanimité des membres présents la désignation des membres qui siègeront au sein du SIVALOR.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

Pour copie conforme,
Le Président
de la VALLÉE VERTE Patrick CHARDON

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 66

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALL**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_32-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET JérémY – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric- VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_32

OBJET : Création d'une Commission Intercommunale d'ouverture des plis pour une DSP

Le Président rappelle que pour ouvrir les plis suite au lancement d'une procédure de DSP, il convient donc de créer une commission d'ouverture des plis comme le stipule l'article L1411-5 du CGCT et l'article R D1411-3 du CGCT « Les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée :

- a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste »

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et voté :

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

DESIGNE une commission intercommunale d'ouverture des plis pour les DSP :

Délégation de Service Public (DSP)

Titulaires	Patrick CHARDON	Suppléants	Laurent DESBIOLLES
	Laurent DETRAZ		Pierrick DUFOURD
	Vincent LETONDAL		Julie NOVEL VERDAN
	Séverine VAUDAUX		Emmanuel BOGILLOT
	Patrick SAILLET		Gilles VANDERMALIERE

AUTORISE le Président :

- à la signature des documents, contrats, convention et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Séverine **VAUDAUX**



Le Président

Patrick **CHARDON**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 074-247400047-20260420-202604_33-DE

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline DETRAZ Laurent – BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_33

OBJET : Création Commission d'appel d'offres

Considérant que la commission d'appel d'offres pour les marchés formalisés est régie par l'article L1411-5 du CGCT, celle-ci doit être composée de la manière suivante :

« II.-La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; »

Il convient de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants pour composer cette Commission d'appel d'offres.

Le conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Propose les 5 membres titulaires et 5 suppléants suivants :

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_33-DE



Commission Appel d'Offre (CAO)

Titulaires	Patrick CHARDON	Suppléants	Julie VERDAN
	Thibaud MEYNET		Frédéric GUIBERTI
	Laurent DETRAZ		Emmanuel BOGILLOT
	Patrick SAILLET		Pierrick DUFOURD
	Laurent DESBIOLLES		Vincent LETONDAL

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX

Pour copie conforme,
Le Président
Patrick CHARDON

Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 074-247400047-20260420-202604_34-DE



SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 22

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : NOVEL VERDAN Julie – SAILLET Patrick - HAMONEAU Virginie – BOGILLOT Emmanuel - MOUCHET Jérémy – CHARDON Patrick - DUBOIS Anne- Gaëlle DELAVOET Jean Pierre – VIGUIER Matthieu – CARRIER Marianne – DESBIOLLES Laurent VAUDAUX Séverine LETONDAL Vincent- VAUDAUX Célia – MEYNET Thibaud - GREGIS GUEDRON Pauline - DETRAZ Laurent - BOSSON Hervé - GUIBERTI Frédéric- VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick – ROSAY Mireille.

Absents excusés : FOUCHER Guillaume et Claudie NICAISE

Absent : /

Pouvoirs : Claudie NICAISE donne pouvoir à Virginie HAMONEAU

Secrétaire de séance : Séverine VAUDAUX

N°202604_34

OBJET : Création de deux copils pour le suivi des projets du gymnase ainsi que de l'espace sportif polyvalent.

Monsieur le président propose la création de deux copils pour le suivi des projets structurants de l'intercommunalité, à savoir :

- Un copil sur le projet de réhabilitation du gymnase
- Un copil sur le projet de l'espace sportif polyvalent

Le conseil communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 23 (dont un pouvoir)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Propose la composition suivante pour le copil réhabilitation du gymnase :

Réhabilitation du gymnase	Frédéric GUIBERTI	Gilles VANDERMARLIERE
	Julie NOVEL VERDAN	Pierrick DUFOURD
	Thibaud MEYNET	Membres du bureau
	Jean-Pierre DELAVOET	

Propose la composition suivante pour le copil projet de l'espace sportif polyvalent :

Construction de l'espace sportif polyvalent	Frédéric GUIBERTI	Gilles VANDERMARLIERE	Patrick SAILLET
	Julie NOVEL VERDAN	Emmanuel BOGILLOT	
	Thibaud MEYNET	Membres du bureau	
	Jean-Pierre DELAVOET	Laurent DESBIOLLES	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Séverine VAUDAUX



Le Président

Patrick CHARDON

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr